ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 69538

Texte de la question

M. Jean-Pierre Allossery alerte M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget, sur la situation des radios associatives actuellement inquiètes par le gel budgétaire à hauteur de 7 % des crédits du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) en 2014. Les radios associatives participent à l'essor culturel et économique des territoires. Elles sont des acteurs essentiels à l'expression des citoyens, participent à la lutte contre toute forme d'exclusion et sont les garantes de la démocratie locale. C'est pour cette raison que l'État a instauré depuis trente ans le FSER. Avec près de 3 000 salariés, la radiodiffusion associative est aujourd'hui le 1er employeur de ce secteur. Dans un contexte de redressement des comptes publics, il souhaite savoir si la levée du gel budgétaire du FSER est envisageable à court terme et si une négociation avec les acteurs de ce secteur pourrait être envisagée pour le prochain budget. En effet, les radios associatives ont besoin de visibilité et de sécurisation de leurs financements pour pérenniser leurs emplois et leur mission de communication sociale de proximité.

Texte de la réponse

Depuis plus de trente ans, le Gouvernement porte une attention toute particulière aux radios associatives, notamment par le biais du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Chaque année, près de 650 radios associatives bénéficient de ce soutien (649 en 2013), qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. En 2012 et 2013, le budget du FSER a été maintenu à 29 M€ et pour chacune de ces années, la ministre de la culture et de la communication a obtenu que soit débloquée la réserve de précaution, montrant ainsi toute l'importance qu'elle accordait aux radios associatives. En 2014, le budget du FSER a été légèrement réduit à 28,8 M€, ce qui a permis au Fonds, même symboliquement, de participer à l'effort de redressement des finances publiques. Comme les années précédentes, afin que les subventions versées aux radios associatives ne soient pas diminuées, la ministre de la culture et de la communication a obtenu que soit débloquée la réserve de précaution qui porte sur le budget 2014. Cet effort, malgré les difficultés budgétaires, démontre que l'action publique dans ce domaine demeure une priorité. Pour 2015, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, la ministre a défendu que le budget du FSER remonte à 29 M€ et c'est ce montant qui est proposé au Parlement dans le projet de loi de finances. Par cet effort particulier d'accompagnement, le Gouvernement souhaite marquer son attachement à un système qui a fait ses preuves et réaffirmer encore la place très particulière qu'occupent ces radios dans le paysage radiophonique français.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Allossery
Circonscription : Nord (15e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 69538
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : Budget

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE69538

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 novembre 2014, page 9715
Réponse publiée au JO le : 30 décembre 2014, page 10836